



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 11 septembre 2025*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION SPÉCIALE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

**RECTORAT**

**Arrêté du Recteur de l'Académie de Reims en date du 10 septembre 2025 portant délégation de signature**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS**

**Vu** le code de l'Éducation,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**Vu** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**Vu** le protocole du 15 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 23 octobre 2024 nommant Monsieur Pierre-François Mourier recteur de la région académique Grand Est ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 août 2023 par lequel Monsieur Vincent Stanek est nommé recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** l'arrêté n°2024-10108-SGR du 4 novembre 2024 de Monsieur le recteur de la région académique Grand Est portant délégation de signature à Monsieur Vincent Stanek, recteur de l'académie de Reims pour les questions relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Grand Est ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024/538 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Vincent Stanek, recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination de Mme Valérie Pinset dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Reims, pour une première période de quatre ans du 11 septembre 2023 au 10 septembre 2027 ;

**Vu** le décret en date du 8 septembre 2025 par lequel Monsieur Damien Petitjean est nommé directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube ;

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Petitjean, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube à l'effet de signer toutes décisions, à l'exception des procédures de licenciement, de suspension et des mémoires et recours devant les juridictions administratives, dans le cadre de leurs attributions et compétences relatives à la gestion :

- des professeurs des écoles (arrêté du 28 août 1990) ;
- des instituteurs (arrêté du 12 avril 1988) ;
- des élèves-professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires (arrêté du 23 septembre 1992) ;
- des accidents de service et accidents du travail et aux décisions d'imputabilité au service concernant les personnels en poste sur le territoire, titulaires et non titulaires dans les services académiques et établissements scolaires du premier et du second degré exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation ou exerçant des fonctions dans le domaine administratif, technique, social et de la santé.

**Article 2 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Petitjean, pour tous les actes, à l'exception des mémoires et recours devant les juridictions administratives, à l'effet de recruter des agents non titulaires chargés d'assurer des fonctions d'enseignement suppléant à la vacance de postes de personnels enseignants du premier degré ou à leur remplacement temporaire, d'instruire les actes de gestion et de signer toutes les décisions relatives à la gestion administrative de leur carrière, conformément aux dispositions d'une part, de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et, d'autre part, du décret 86-83 modifié du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

**Article 3 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Petitjean, à effet de signer toutes les décisions de cumul d'activités des personnels de direction.

**Article 4 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Petitjean, à l'effet de signer les courriers portant sur la délégation des moyens aux collèges publics, conformément à la Charte de gestion de la plateforme des moyens des collèges de l'académie de Reims en date du 19 octobre 2023.

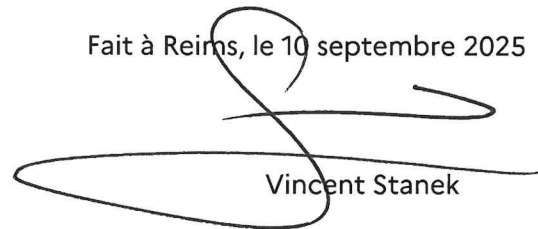
**Article 5 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Petitjean, à effet de signer, au nom du recteur de l'académie de Reims, tous les actes et décisions :

- en matière de jeunesse et éducation populaire (JEP) et notamment les politiques éducatives territoriales ;
- en matière d'engagement civique et notamment le service national universel (SNU) ;
- en matière de délivrance et certification du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

**Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien Petitjean, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Monsieur Stéphane Lainé, chargé des fonctions de secrétaire général de la DSDEN de l'Aube.

**Article 7** : La secrétaire générale de l'académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Reims, le 10 septembre 2025



Vincent Stanek